



AMBASSADE de France au CAMEROUN  
Section consulaire

## PROCES-VERBAL

### Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale 2017 (C.C.P.A.S)

Le Mercredi 19 octobre 2016 à 15 heures, dans la salle de réunion du Service Commun de Gestion (SCG), sous la présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Ambassadeur de France au Cameroun, s'est réuni le Conseil Consulaire pour la Protection et l'Action Sociale de Yaoundé et Malabo.

Etaient présents : tous les membres

#### Ont été remis aux membres du CCPAS les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Liste des participants,
- Note de cadrage pour la campagne d'aide sociale 2017,
- Instructions sur l'aide sociale,
- Note d'analyse du niveau et de l'évolution du coût de la vie au premier semestre 2016,
- Liste des demandes.

#### Introduction de la séance

Après constat du quorum, le Président du Conseil ouvre la séance à 15h00 en remerciant les membres de leur présence et en rappelant l'obligation de respecter la confidentialité des informations communiquées.

Il rappelle l'importance de ces aides dans un contexte de pauvreté considérable (Salaire Minimum au Cameroun à 36.000 FCFA)

Il convie les membres à engager les travaux suivant l'ordre du jour :

1. Rappel des instructions et du cadrage 2017 des CCPAS
2. Données économiques sur l'évolution du coût de la vie
3. Examen des dossiers individuels de demande d'aide
4. Subventions OLES et questions diverses

#### I. Rappel des instructions et du cadrage 2017 CCPAS

Les aides proposées sont de deux types :

##### **1) Allocations mensuelles :**

- Allocation de Solidarité (A.S.)
- Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.)
- Allocation Enfant Handicapé (A.E.H.)
- Allocation à Durée Déterminée (A.D.D.)
- Secours Mensuels Spécifiques Enfants (S.M.S.E.)

##### **2) Aides ponctuelles :**

- Secours Occasionnels (S.O) dont peuvent bénéficier nos compatriotes en difficultés régulièrement inscrits au registre mondial des Français établis hors de France

- Aides Exceptionnelles (A.E.X) servies à nos ressortissants en difficultés, de passage ou résidents, non-inscrits au registre mondial des Français établis hors de France.

## **II. Données économiques sur l'évolution du coût de la vie**

Les données de la mission économique présentent **un niveau d'inflation de 1.3% pour le premier semestre 2016**. Les perspectives pour l'année 2017 situent l'inflation à **2,2%** selon le FMI.

Les données sur les dépenses des ménages camerounais datent de la dernière enquête de 2007 :

- seuil de pauvreté est de 738FCFA/jour soit 1.12€/jour ;
- taux de pauvreté est de **37.5 %** (Plus de 7 millions de personnes vivent en-deçà du seuil de pauvreté – *données réajustées en 2014*) ;
- **montant de la dépense mensuelle moyenne** par équivalent adulte est de 56€. (Les ménages consacrent une plus grande part de leurs revenus à l'alimentation, suivie du logement, puis du transport et de l'habillement)

Le salaire minimum a été réévalué passant de 28 216FCFA (43€) en 2007, à **36 270 FCFA (55.3€)** en Août 2014.

Cependant ces dépenses sont inappréciables de manière globale et varient fortement selon le mode de vie dans la circonscription.

## **III. Réexamen du Taux de Base**

Compte tenu des conditions de pauvreté considérable, le Conseil s'accorde à considérer qu'il est approprié de prévoir une nouvelle hausse du taux de base en considérant l'inflation prévue par le FMI à hauteur de 2,2% pour 2017.

Les taux retenus en fonction de cette proposition s'établissent donc de manière suivante (données arrêtées au 19/10/2016) :

Catégorie d'aide	Taux actuel Yaoundé	Taux 2017 incluant une inflation de 2.2% Yaoundé
Allocation solidarité (A.S)	475.00 €	485.00 €
Allocation Adulte Handicapé (A.A.H)	475.00 €	485.00 €
Allocation enfant handicapé (A.E.H)	133.00 €	133.00 €
Secours Mensuels Spécifiques Enfants (S.M.S.E.)	475.00 €	485.00 €
Allocation à Durée Déterminée (A.D.D)	475.00 €	485.00 €

- Rappel de l'historique du budget alloué au poste depuis 2013 :
  - 2013 : 74 374 €
  - 2014 : 67 541 € (-9%)
  - 2015 : 47 562 € (-30%)
  - 2016 : 48 928 € (+2,8%)
- Détail du budget 2016 (arrêté au 30/09/2016)

Au **1<sup>er</sup> janvier 2016**, le **budget CCPAS total alloué** pour l'exercice était de **48 928 €** pour 16 personnes (10 allocataires et 6 Secours Mensuels Spécifiques Enfants). Ce budget était de 47 562 € pour 17 personnes (10 allocataires+ 7 Smse) en 2015.

Les dépenses, arrêtées au 30/09/2016, étant de 36 448,21€, l'enveloppe restante pour ce dernier trimestre est de **12 479,79€**.

<b>Budget 2016 (enveloppe de 48 928 €)</b>		
<b>Catégorie d'aides</b>	<b>Dépenses au 30/09/2016</b>	<b>Nbre Allocataires</b>
Allocation solidarité	13 239 €	6
Allocation Adulte Handicapé	11 891,25 €	3
Allocation Enfant Handicapé	2 187 €	1
Secours Mensuels Spécifiques Enfants	5 625,15 €	6
Secours occasionnel et Aides Exceptionnelles	3 505,81 €	
Allocation à durée déterminée	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>36 448,21 €</b>	<b>16</b>

L'enveloppe concernant les Secours Occasionnels et Aides Exceptionnelles s'élève à 1 499,04€ pour les 3 derniers mois de 2016.

- Budget 2017

Le **budget demandé pour l'exercice 2017** (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017), avec réévaluation du taux de base, s'élève à **56 033 €**; en augmentation de 14,5 % par rapport au budget alloué en 2016.

Ce budget concerne 22 personnes dont 12 allocataires et 10 SMSE pour 2017

<b>Catégorie d'aides</b>	<b>Dépenses prévisionnelles 2017 avec inflation de 2.2%</b>	<b>Nbre Nouvelles Demandes</b>	<b>Nbre Renouvellements</b>
Allocation solidarité	19.863,00€	1	6
Allocation Adulte Handicapé	17.034,00€		3
Allocation Enfant Handicapé	2.916,00 €		1
Secours Mensuels Spécifiques Enfants	10.200,00 €	4	5
Secours occasionnel et Aides Exceptionnelles	5.000,00 €	NC	NC
Allocation à durée déterminée	1.020,00 €	1	
<b>TOTAL</b>	<b>56.033,00 €</b>	<b>6</b>	<b>15</b>

#### **IV. Examen des demandes d'aides**

Avant de passer à l'examen des dossiers individuels, le principe de confidentialité est rappelé par le président du Conseil. Tous les participants sont par conséquent invités à s'engager formellement et solennellement à respecter la confidentialité des informations communiquées et des débats :

- **ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées.**
- **ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés ;**

Pour 2017, Il n'y a pas eu de dossier de demande d'aide émanant de Malabo au moment de la réunion. Toutefois, un dossier a été présenté le 9 novembre 2016. Par conséquent, seuls les dossiers instruits à Yaoundé ont fait l'objet d'un examen lors du Conseil.

⇒ **1 dossier CFE** : Avis Favorable

⇒ **22 dossiers sociaux** dont :

- **Allocation de Solidarité (A.S)** : 6 demandes de renouvellement ; 1 nouvelle demande;
  - ✚ Le Conseil approuve les 5 demandes de renouvellement.
  - ✚ Un dossier a fait l'objet d'une demande d'enquête sociale. Celle-ci a été réalisée le 3 novembre 2016. Avis favorable vu les conditions de vie de l'intéressé.
- **Allocation Adulte Handicapé (A.A.H)** : 3 demandes de renouvellement pour les allocations adultes handicapés;
  - ✚ Le Conseil émet un avis favorable pour ces 3 demandes.
- **Allocation Enfant Handicapé (A.E.H)** : 1 demande de renouvellement pour enfant handicapé ;
  - ✚ Le Conseil approuve cette demande.
- **Secours Mensuel Spécifique Enfant (S.M.S.E)** : 10 demandes au total, 6 demandes de renouvellement pour l'aide à l'enfance et 4 nouvelles demandes;

**Le Conseil :**

- ✚ approuve 5 demandes de renouvellement
  - ✚ émet une réserve sur un dossier (l'enfant est actuellement en France, il faut surveiller son retour sur le territoire Camerounais normalement prévu le 4 Novembre). Après la date annoncée, l'enfant n'étant pas revenu le dossier est donc rejeté.
  - ✚ propose avec un avis favorable pour les 4 nouvelles demandes en précisant trois demandes d'enquêtes sociales. A la suite de ces enquêtes, les trois dossiers sont confirmés.
- **Allocation à Durée Déterminée (A.D.D)** : 1 demande remplissant les conditions d'attribution –
    - ✚ Avis Favorable

⇒ **OLES** : les deux demandes de subvention OLES (Organismes Locaux d'Entraide et de Solidarité) – Association Solidarité Sans Frontière (ASSF) et Association d'Entraide Médicale des Français du Cameroun (AEMFC) - sont approuvées.

Après l'examen des demandes d'aide, le Conseil souligne l'importance d'une bonne collaboration entre les associations, le CMS et la section consulaire pour le suivi des demandes d'assistance de compatriotes en situation précaire, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

À 17H30 l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les membres pour le travail accompli et lève la séance. /.